



## Indemnités transport

-----  
Par Cdfr

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 3 mois avec mon copain cet été pour une grosse entreprise. Nous faisons donc du covoiturage et il a reçu des indemnités transports mais pas moi, ce qui fait qu'il a reçu environ 115 euros de plus que moi sur son salaire. Est-ce normal que je ne reçoive pas aussi les indemnités transport sachant que covoiturage = partage du prix de l'essence ?

-----  
Par morobar

Bonjour,

L'employeur participe aux frais de transport de ses salariés entre le domicile et le lieu de travail.

Obligatoire pour l'utilisation des transports en commun et quelque soit la distance (code du travail I3261-2) , possible pour l'utilisation de moyens personnels (L3261-3)..

C'est donc une participation aux frais pour l'usage de son véhicule personnel qui est attribué à votre collègue.

Cette participation ne recouvre pas la totalité des frais exposés pour la possession et l'utilisation du véhicule.